
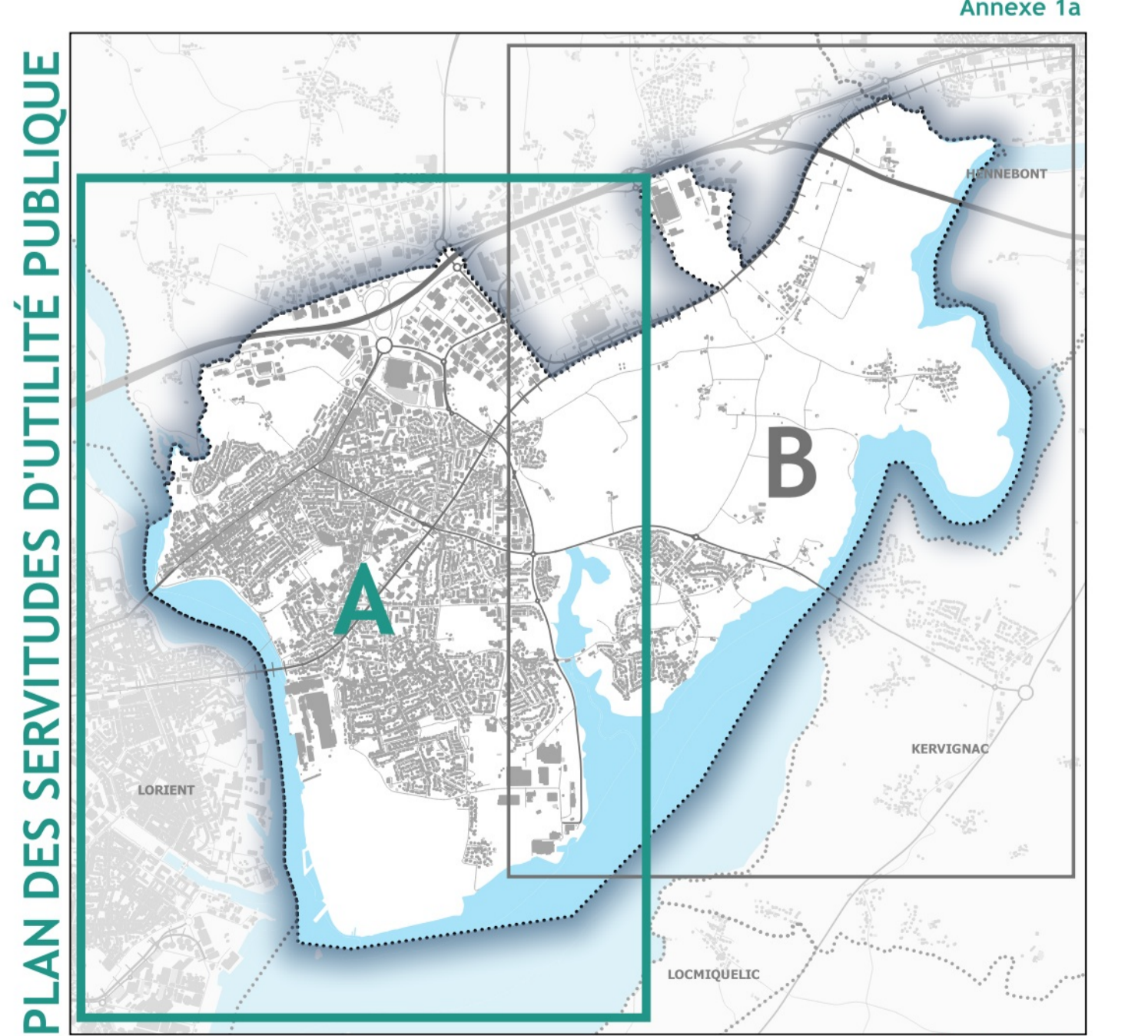


- LÉGENDE**
- Canalisation de transport de gaz
 - Ligne électrique de distribution aérienne
 - Ligne électrique de distribution souterraine
 - AC2 : Périmètre de protection relative aux sites classés
 - AC2 : Périmètre de protection relative aux sites inscrits
 - AC1 : Périmètre de protection des monuments classés
 - AC1 : Périmètre de protection des monuments inscrits
 - EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
 - I3 : Périmètre de protection autour d'une canalisation de transport de gaz
 - I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
 - I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
 - PM1 - PPRL - Constructible avec prescriptions
 - PM1 - PPRL - Inconstructible sauf constructions en dents creuses et renouvellement urbain avec réduction de vulnérabilité
 - PM1 - PPRL - Inconstructible sauf renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité et exceptions
 - PM1 - PPRL - Inconstructible
 - PM3 : Périmètre de prévention des risques technologiques
 - T1 : Servitude relative aux voies ferrées
 - T5 : Servitude aéronautique de dégagement
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)



COMMUNE DE LANESTER
PLAN LOCAL D'URBANISME
 Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2019
 Mise à jour n°1 approuvée le 20 juin 2024



PHASE APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024
 Le Maire,
 Gilles CARRERIC

